

DECISION DU MAIRE N° 2025-030D
Mise en place d'un emprunt sur 20 ans avec la Caisse d'Épargne
sur le budget principal de la Commune

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025-005 du 11 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire,
Considérant que pour financer les investissements prévus au budget principal de la Commune, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

DECIDE :

Article 1^{er} : de **CONTRACTER** un emprunt de 400.000,00€ avec la caisse d'épargne CEPAC, place Estrangin Pastré, 13006 Marseille, et dont les caractéristiques, conformément à l'offre reçue en date du 14/10/2025 sont les suivantes :

• Objet :	Programme d'investissement 2025
• Montant emprunté :	400.000,00€
• Durée du prêt :	240 mois
• Taux fixe :	4,12%
• Amortissement :	Linéaire
• Base de calcul :	30/360
• Périodicité des échéances :	semestriel
• Frais de dossier :	400,00 €
• Date du versement souhaité :	Dès envoi du contrat signé
• Mode d'amortissement :	Linéaire

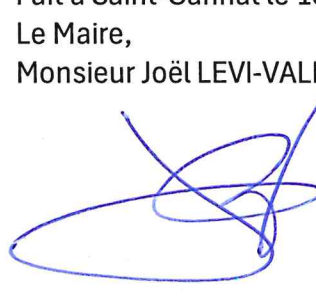
Article 2^{ème} : de **PRENDRE** l'engagement, au nom de la Commune, pendant toute la durée du prêt, d'assurer le paiement desdites échéances,

Article 3^{ème} : d'**ACCEPTER** les conditions de remboursement afférentes à ce financement, dont le remboursement des échéances s'effectuera par la procédure de débit d'office sur toute la durée du prêt,

Article 4^{ème} : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le 15/10/2025
Le Maire,
Monsieur Joël LEVI-VALENSI.



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **15 OCT. 2025**
Affiché le : **16 OCT. 2025**

